

Liste des Agents des Musées Royaux de
Peinture & de Sculpture de l'Etat, proposés à
Monsieur le Ministre de l'Agriculture, & des
Travaux Publics, en vue d'une gratification

N° d'ordre	Noms	Qualités	Somme proposée
1	Abraham E.	Brigadier -	21 65
2	Verstraeten V.	"	21 65
3	Bogaerts J.	Surveillant -	21 65
4	Baetk J. B.	"	21 65
5	Briant J.	"	21 65
6	Forquer H. J.	"	21 65
7	Lahy J.	"	21 65
8	Muls L.	"	21 65
9	Dalke L. E.	"	21 65
10	Léverin L.	"	21 65
11	Berpaw E.	"	21 65
12	Vander beidera F.	"	21 65
13	Vandenbrule P.	"	21 65
14	Dais S.	"	21 65
15	Gillet J.	"	21 65
16	Vercruysse P. A.	"	21 65
17	Hambenne J.	"	21 65
18	Dais M. J.	"	21 65
19	Demoulin S.	"	21 65
20	Hevrent J.	"	21 65
21	Dubois J.	"	21 65
22	Van Cammenbergh	"	21 65
23	Heumels Fr.	bouc. feu	21 65
24	Robert O.	"	21 65
25	Kriek J. B.	Crieur	21 65
26	Van Caekenbergh G.	Chauffeur	21 65
27	Boudroit A.	Crieur	21 65
28	Lambert A.	"	21 65
29	Mathy	"	21 65
30	Lerville H.	Chauffeur	21 65
31	Jansen J.	"	21 65
32	Ep ^e W. Cornet	Gardien du Vestiaire	21 65
33	Ep ^e E. Baugelier	"	21 65
34	Ep ^e Walrandt	Nettoyeur	21 65
35	Ep ^e Vandeborcke	"	21 65
Ensemble			757 75

Par la Commission d'histoire
de l'Antiquité
M. de la Muer

Bruxelles le 1^{er} Octobre 1892.

Messieurs les Président et membres
de la Commission des musées Royaux de peinture
et de Sculpture.

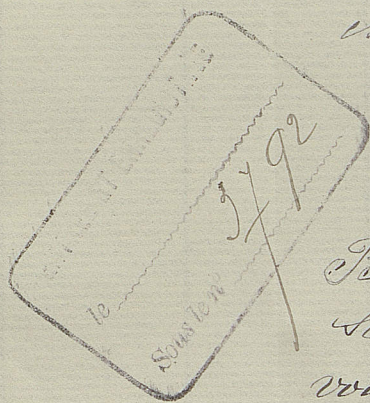
Messieurs,

Vous soussignés Vestracte et Forgeur
Brigadiers aux musées Royaux de peinture et de
Sculpture, avons l'honneur de vous prier de
vouloir bien examiner avec bienveillance notre Situation
tant au point de vue de nos fonctions, qu'aux appoin-
tements qui y sont attachés.

Vous vous exposons respectueusement, Messieurs
le Président et membres, que le grade de brigadier
entraîne non seulement une tâche plus lourde mais
est aussi plus élevée et que le respect qui lui est dû
par les Subordonnés n'est pas inspiré seulement
par la dénomination du grade mais aussi et surtout
par les avantages qui l'accompagnent; dans toute
administration si petite qu'elle soit, ceux là sont mieux
rétribués qui occupent une Situation plus élevée.

Nous inspirant de ces principes, Messieurs le
Président et membres, et du fait que des employés
d'établissements similaires, moins anciens que nous
viennent d'être augmentés et ont actuellement des appoin-
tements supérieurs aux nôtres tout en ne remplis-
sant aucune fonction, nous nous permettons de
solliciter une augmentation et un maximum qui
nous distingue des autres.

Nous espérons, Messieurs le Président
et



et membres, que notre légitime demande sera
favorablement examinée, et nous vous
prions d'agréer l'assurance de notre entier
dévouement,

Vertrauten
Förderung

A Messieurs le Président et membres de la Commission
des musées Royaux de peinture et de Sculpture,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3792

Bruxelles 19 x 21

à Monsieur le Ministre de
l'Agriculture et des
Forêts et des P. et
Bruxelles

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de
vous adresser la copie
des lettres que j'ai l'honneur
de vous adresser les agents,
faisant partie de personnel
des Musées Royaux
de peinture et de sculpture
aux fins d'obtenir des
justifications —

Il me paraît possible
de penser, Monsieur le
Ministre, que ces
agents auraient été écarter

à l'union de la ~~deuxième~~
répartition de fonds
Vos^{re} vœu, par
la législature en
faveur des petits employés
de l'État -

Parmi ceux-ci les
agents de service aux
Musées, dont le trai-
tement est misérable (pour
plusieurs il n'est excessif
par 1200) est encore
diminué par la retenue
au profit de la Caisse
des pensions & l'obli-
gation d'être correcte-
ment & soigneusement
Vôtus dans l'exercice
de leurs fonctions,

~~Sembler~~
semblent mériter par-
ticulièrement votre
solicitude.

Pour vous permettre
donc, Monsieur le Minis-
tre, d'appuyer leur
requête avec l'espoir
que Vous voudrez bien
y donner suite
dans toute la me-
sure du possible.

Veuillez à

Pour le C^{te} D^{te}

L. Perier

Le Secrétaire. C. Lottin

Bruxelles le 15 janvier 1898.

Messieurs les Président et membres
de la Commission,

Messieurs

1242
Les Soussignés Verstraten et Forgeur, Brigadiers
aux musées Royaux de peinture et de sculpture, ayant appris,
à leur grand désappointement que leur requête, tendant à
l'augmentation de leur traitement, avait été rejetée par la
Commission administrative, viennent respectueusement
vous prier de revenir sur votre décision.

Ils se permettent Messieurs les Président et membres d'in-
sister sur ce point énoncé dans la requête rejetée, que le grade de
Brigadier entraîne non seulement une tâche plus lourde mais est
aussi plus élevé et que le respect qui lui est dû par les subordonnés ne
pas inspire seulement par la dénomination du grade mais aussi et
surtout par les avantages qui l'accompagnent.

Les fonctions, Messieurs les Président et membres, sont parfoi-
s, quoi qu'on en dise, une tâche bien ingrate; c'est à lui, incontestablement
qu'incombe la marche du service, la maintenance du bon ordre et le respect
des règlements il doit aussi montrer l'exemple en toutes occasions et
surtout par son exactitude et sa propreté.

Il est de notoriété, Messieurs les Président et membres, que dans toutes
administrations, ceux qui sont mieux rétribués qui occupent, hiérarchiquement une
situation plus élevée. Les musées Royaux de peinture et de sculpture, sont
un des plus grands établissements du Pays et il est le seul qui fasse exception
à ce principe foncièrement logique.

Ils vous supplient donc Messieurs les Président et membres, de vouloir bien revenir
sur votre décision en vous montrant favorables aux justes revendications de leurs bons
et loyaux serviteurs qui y voient non seulement une question pécuniaire mais aussi
une question d'amour propre.

Dans cet espoir, ils vous prient d'agréer l'assurance de leur entier dévouement.

Verstraten et Forgeur Brigadiers,

A Messieurs les Président et membres, de la Commission administrative des musées Royaux de peinture et de sculpture.

1897.

Personnel

Crédit :

52800,00

Traitements, secours et gratifications: 51547,42 - 51547,42

Doit à ce jour :

1252,58Matériel

Crédit :

31810,00

Dépenses 39544,04

Reliquat des achats:

9070,0039544,04 40880,00Doit à ce jour: ^{1/2} 1325,96Achats

Crédit

61500,00

Reliquat de 1896

1555,00

Dépenses de 1897 52430,00

Reliquat au matériel 9070,00

61500,00 63055,00Doit à ce jour: ^{1/2} 1555,00

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3792

Bruxelles, le 21 mars 1898.

En Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 3792

1 ANNEXE

Bruxelles, le 29 Mars 1898,



le Verp

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous autoriser à répartir entre les surveillants et circons des Musées Royaux de peinture la somme de 1252.58 Fr., restée disponible au chapitre du personnel du budget des dits musées pour l'exercice 1897.

Nous vous proposons, le cas échéant, d'accorder à titre exceptionnel à chacun des surveillants-brigadiers, M. M. Forgeur et Verstraeten, une somme de 100 francs, puis une somme de 75 francs à M. Kambenne surveillant attaché spécialement au service des bureaux.

Le reliquat de la somme totale de Fr. 1252.58, soit Fr. 977.58 serait ensuite réparti, Monsieur le Ministre, avec votre autorisation, entre les autres surveillants et les circons au prorata de Fr. 44.44 et Fr. 44.43 comme il est indiqué au relevé ci-contre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Commission directrice,
Le Secrétaire, Le Président,
Em. L. Van Mieu D. C. Létour

S. Monsieur le Ministre
de l'Agriculture et des Travaux publics.

Verse aux
musees fin 1894.

Crédit fr. 12800.
à payer fr. 11468.75
Année 1894-95

2
MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N^o 11373.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 21 avril 1898.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3792

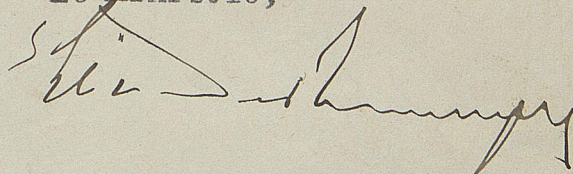
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise, conformément à la proposition faite par votre lettre du 4 de ce mois, n^o 3792, la répartition, entre les agents des Musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat, de la somme de 1334.25 frs, restée disponible au crédit affecté au personnel des Musées, pour l'exercice 1897.

Mon administration a pris les mesures nécessaires en vue de la liquidation des sommes proposées.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées
de peinture et de sculpture de l'Etat,
à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et Sculpture

DE

BELGIQUE

N^o 3792

OBJET :

Requête des Surveillants
pour l'obtention d'une
amélioration de position

1 ANNEXE :

Expédié le

28 Juin 1898.

J. Forquere

Bruxelles, le 28 Juin 1898.

A Monsieur le Ministre
de l'agriculture, etc., etc.,

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de
vous faire parvenir, sous le pl.
la requête que nous adressent
les Surveillants des Musées Royaux
de peinture et de Sculpture de
l'Etat, aux fins d'obtenir une
amélioration de position

Veuillez agréer etc. etc.

Pour la commission directrice :

LE SECRÉTAIRE,

25
MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N^o 11373

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

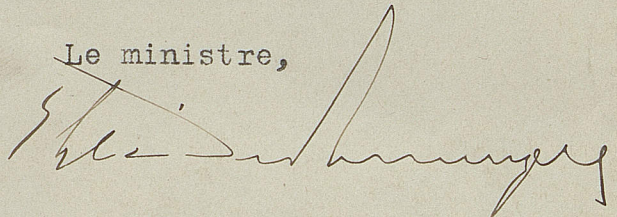
7 juillet 1898.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 28 du mois écoulé, n^o 3792, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'y a pas lieu, pour le moment de donner suite à la requête des surveillants des musées, transmise par votre communication précitée.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,



A la commission directrice des musées royaux
de peinture et de sculpture,

Bruxelles.

Muscell, le 27 jan 1898

Copie.

Monsieur le Ministre,

Aus le courant du mois de décembre écoulé nous nous sommes permis d'adresser à la C^{te} d^{te} des Musées Royaux dep^{ts} et des^{ts} une requête en vue d'obtenir un règlement organique dans le genre de celui établi à votre département, auquel nous avons l'honneur d'appartenir et concernant spécialement les employés subalternes.

Nous serions heureux, M. le M., et espérons que vous daignerez comprendre le bien fondé de notre démarche, d'être assimilé sous le rapport du traitement aux mêmes conditions que les huissiers de votre département.

Ceux-ci, quoique ayant le même grade que nous, sont sous le rapport pécuniaire, autrement bien partagés que nous le sommes. En effet, leur traitement minimum s'étend en commençant par les messagers à f 1100 et monte jusqu'à 2200 maximum et pour atteindre ce chiffre, ils ont droit successivement à une augmentation de traitement après deux années de service. Monsieur le Ministre, si vous comparez notre situation à la leur vous conviendrez que notre requête est parfaitement fondée, nous avons le même titre qu'eux les mêmes heures de travail et le maximum de traitement qu'il nous est permis d'espérer ne s'étend qu'à f 1500 et pour l'atteindre nous devons parfois rester un grand nombre d'années sans recevoir une augmentation quelconque.

Nous espérons, M. le M., en toute justice que vous daignerez accueillir favorablement notre demande dont nous sommes convaincus, recevras de votre part une solution conforme à nos desirs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération, et nos sentiments respectueux.

au nom des Surveillants

(Signé) Van der Oudera (Signé) J. Gillet

Bruxelles le 27 Juin 1898.

Messieurs

Les soussignés, prennent la respectueuse liberté, de vous soumettre la requête, pour être transmise à Monsieur le Ministre, par les soins de la Commission Directrice.

Ils osent, espérer, Messieurs, que vous leur octroyerez cette faveur, en appuyant cette demande et restent tous vos dévoués serviteurs

Deux Nom des Surveillants

Gyais Vanderbueren

J. Gillis

A Messieurs, les Président et Membres, de la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture.

Bruxelles le 23 Mars 1898.

Messieurs.

part copie

Les soussignés, prennent la respectueuse liberté
de vous adresser une requête, à l'effet de pouvoir
obtenir une gratification.

Ils se permettent, Messieurs les Présidents
et Membres, de faire connaître qu'ils sont presque
tous père de famille, ayant des charges assez
lourdes à supporter, plusieurs d'entre nous ont
dix, vingt et trente années de service qu'ils
croient avoir rempli convenablement leur devoir
à l'entière satisfaction de ces messieurs.

Ils osent croire, Messieurs les Présidents,
et Membres, que vous ferez bon accueil à
la demande et restent tous vos dévoués
serviteurs.

Hennelers Robert
Van Caelkenberg

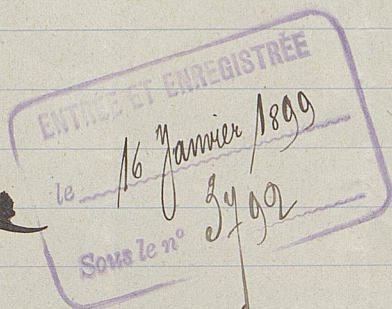
et Janssen
A. Serville

Ep. Walravet

V. Van den Bosch

Messieurs les Présidents et Membres de la Commission
Directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture.

Messieurs les Président et Membres de la
Commission des Musées Royaux de Peintures.



Théodore
Robert

M. H.
A. Jourvis

- Finoulet
A. Ferrière

E. Wulraet

V. Van den Bosch

H. Mathey

Messieurs,

Vous soussignés, cireurs, boutes-
feu au Musée moderne, et cireurs et boutes-
feu et nettoyeurs au Palais des Beaux Arts.

Prenez la très respectueuse liberté
de vous adresser la présente supplique, à l'effet
de solliciter de votre bienveillance une indemnité
pour l'année 1899.

Messieurs, les motifs qui nous obligent
d'avoir recours à votre bienveillance, que nous nous
trouvons sous dans la gêne; à cause de que nous
sommes à une époque qu'il fait cher vivre pour
l'ouvrier, et que par conséquent toutes les denrées
sont hors de prix, or Messieurs, nous vous prions
de croire; qu'il y a parmi nous dans le nombre
concernant le modique traitement qui leur est
alloué comme père de famille, qui ne pourraient
subvenir à l'existence de leur femme, ni de leurs
enfants, nous vous supplions dans ce cas de
tout coeur d'être si bienveillants en notre faveur
de vouloir bien réviser aussi le traitement qui
nous est alloué ^{très} s'il y a lieu de nous augmenter

Dans l'espoir, que vous daignerez
accueillir favorablement l'objet de notre
demande de secours

Agreez, en attendant nous vous
prions, Messieurs les Président, et membres,
l'expression de nos plus sincères remerciements.

Bruxelles le 15 janvier
1899.

Schaerbeek le 11 Mars 1900



Messieurs,

Nous soussignées
épouse Waelraet et veuve
Tandenbosche, nettoyeuses
des locaux, prenons la respec-
tueuse liberté de vous adresser
la présente requête à l'effet
de solliciter de votre bienveil-
lance l'obtention d'une gratifi-
cation.

Depuis de longues années
déjà, que nous accomplissons notre
service avec la plus grande ponc-
tualité et à l'entière satisfaction
de nos chefs, nous n'avons encore
jamais rien obtenu.

Ma collègue et moi, Mes-
sieurs, avons déjà perdu des
enfants et nous n'avons jamais
reçu aucun secours si minime
qu'il soit pour nous aider à
supporter des frais toujours oné-
reux pour de pauvres ménagères.

A Monsieur le Président
et Messieurs les Membres
de la Commission du
Palais des Beaux arts

Nous avons l'espoir, Messieurs,
que toutes ces considérations vous
engageront à faire à notre requête
un bienveillant et favorable
accueil et nous nous disons,
Messieurs, Vos très reconnaiss.
santes, bien respectueuses et toutes
dévouées servantes.

G. W. Wulff
V. van den Bosch

A. Monsieur le Président
et Messieurs les Membres de la Commission
directrice des Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture



Messieurs

Nous prenons la respectueuse liberté de solliciter
de votre haute bienveillance la faveur suivante:

Nous avons eu l'honneur Messieurs le
20 ^{juin} 1899 de vous envoyer une requête
relativement au règlement organique, n'ayant
reçu aucune réponse à ce sujet, nous nous
permettons, Messieurs de solliciter de votre
haute faveur de pouvoir nous accorder une
indemnité à seule fin de nous tirer d'une
situation qui est des plus précaires.

Considérant que la plupart d'entre nous
ont charge d'une nombreuse famille sans
compter les Maladies et les Accidents qui
arrivent souvent dans le Ménage du Genre de
nôtres, où le strict nécessaire fait en grande
partie défaut.

Nous ne nous étendrons pas d'avantage
sur notre situation réellement digne d'intérêt
attendu que les bons sentiments qui vous
animent voudront bien donner à notre
requête une solution favorable et humanitaire.

Agreez, nous vous prions Messieurs
l'hommage de nos sentiments les plus
respectueux

Les Surveillants des Musées

Bruxelles le 12 Mars 1900

Bruxelles, le 20 Mars 1900.

Monsieur le Secrétaire

Le 20 Novembre 1899, nous avons eu l'honneur de remettre à Messieurs les Membres de la Commission une requête relative à l'établissement d'un règlement organique pour notre administration.

Le 12 Mars 1900, en même temps qu'une demande de qualification, nous avons renouvelé notre première requête au sujet du règlement organique, chose dont on n'entend que louer l'efficacité tant au point de vue de la réglementation des appointements qu'à la bonne marche

et à l'exécution du Service.

Les 2 requêtes sont restées pour nous sans réponse et vous comprendrez Monsieur le Secrétaire combien grande était notre espérance surtout qu'il s'agissait de l'amélioration de notre sort.

Nous vous serions très obligés Monsieur le Secrétaire si vous vouliez nous transmettre soit par écrit, la décision prise à notre égard par Messieurs les Membres de la Commission et agréer avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre entier dévouement

Au nom des Surveillants

J. Vercreutz

A Messieurs les Président et Membres
de la Commission des musées royaux de peinture et de sculpture.



Messieurs,

En décembre 1897, nous, soussignés, Verstraeten, R.,
et Forgeur, H. J., respectivement brigadier au Palais des beaux
arts et au musée moderne de peinture, avons eu l'honneur de vous adresser
une requête par laquelle nous sollicitons de votre haute
bienveillance une augmentation de traitement vu nos nombreuses
années de service, sans amélioration dans l'accomplissement de
nos fonctions spéciales et auxquelles n'est attaché aucun
traitement spécial.

Nous vous disions même alors, Messieurs, il y a
donc de cela plus de 2 ans, que des employés d'établissements
similaires, moins anciens que nous, venaient d'être augmentés
et jouiraient de ce chef, sans cependant occuper aucune
fonction spéciale, d'un traitement bien supérieur au nôtre.

Cette requête fut rejetée et le 15 janvier
suivant, nous vous en adressâmes une autre par laquelle
nous vous demandâmes de revenir sur une décision
diamétralement opposée aux espérances que nous avions eues.

C'est alors que nous eûmes l'occasion,
Messieurs, de vous dire que les fonctions de brigadier sont
parfois, quoi qu'on en dise, une tâche bien ingrate, que
c'est à lui qu'incombe la marche du service, le maintien
du bon ordre et le respect des règlements, tous arguments
reconnus plausibles par M. Jétis, et que dans toute
administration, ceux-là sont mieux rétribués qui occupent

hiérarchiquement une situation plus élevée, les musées, un grand établissement du pays étant le seul à faire exception à ce principe foncièrement logique admis par le législateur et inscrit dans tous les règlements organiques de l'Etat.

Cette deuxième requête qui vous fut adressée, Messieurs, par deux loyaux serviteurs qui défendaient ainsi non seulement une question de sécurité pour l'avenir mais aussi une question d'amour propre fut également rejetée.

Nous revenons aujourd'hui, Messieurs, confiants dans les sentiments de justice qui vous animent, vous dire que nous sommes dans notre 9^e année sans augmentation alors que tous les règlements de l'Etat prévoient les améliorations de position après 2 et 3 années de service; de plus, nous remplissons une fonction dont le traitement ne diffère pas de celui de maints employés des musées.

Si nous nous permettons d'insister, Messieurs, sur cette question d'amélioration de position, c'est, non seulement pour les différentes raisons énoncées dans cette requête mais aussi parce que nous savons qu'elle serait de nature à exercer une heureuse influence sur notre pension le jour où, courbés par le poids des ans, nous devrions songer à nous retirer pour laisser la place aux autres, nombreux, qui attendent et à jouir dans une douce quiétude de la récompense de notre longue carrière de dévouement.

En conséquence nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien améliorer notre position soit par une augmentation de traitement, soit par une indemnité du chef des services extraordinaires que nous avons rendus dans l'accomplissement de la mission que vous nous avez confiée depuis son institution.

Dans l'espoir de voir accueillir favorablement notre demande, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre respectueux dévouement.

Vertrouten Brigadier.
Foggeer Brigadier

Le 12 mars 1900.